## Ventes par le Shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE — Paroisse Jefferson — Cour de District. — Jean Baptiste Dapière contre Ovide Bauchon, n. c. 1. — En vertu d'un ordre de vente et venteé à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levee, ville de Lafayette, mercredi 9 mai prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à la propriété suivante:

DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE

Contigus, situés dans la ville de Macdonough, dans cette paroisse de Jefferson, et désignés sur un certain plan dressé par N. R. Jeux et Co., ingénieurs civils, en date du 2 avril 1827, et déposé en l'étude d'Amédée Dumas, notaire public, par les Nos. trois et huit, ayant chacun cinquante mètres, savoir: Le lot No. 3, tirant sur la rue Montgomery, cent six pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne du fond, et cent douze pieds douze pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 4; et le lot No. 8 tirant sur la rue Montgomery, ayant un pied et deux lignes de plus sur la ligne du lot No. 3, vingt huit pieds quatre pouces et quatre lignes dans la profondeur, ayant quinze pieds douze pouces et quatre lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 5, ainsi que les bâtisses et ameliorations qui se trouvent sur les dites lots.

Conditions de la vente: comptant.

MANUEL J. GARCIA,
9 avril — shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson—Hannes M. Hart contre John W. Berges—Cour de District.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levee, ville de Lafayette, mardi le 1er. mai prochain, à une heure de relevée:

Les droits, titres, créances et réclamations du défendeur à la propriété hypothéquée suivante, savoir:

Un certain terrain en terre, situé dans le lieu dit La Nouvelle Jersey, paroisse de Jefferson, désigné sous le No. 165, ayant trente pieds de front, sur une profondeur de quarante arpents, Nord et Sud, tenant d'un côté à Reg. des Testaments, et de l'autre à Mme. veuve de Jean Jackson et Levee, ville de Lafayette, mardi le 1er. mai prochain, à une heure de relevée.

Les droits, titres, créances et réclamations du défendeur à la propriété hypothéquée suivante, savoir:

Un certain terrain en terre, situé dans le lieu dit La Nouvelle Jersey, paroisse de Jefferson, désigné sous le No. 165, ayant trente pieds de front, sur une profondeur de quarante arpents, Nord et Sud, tenant d'un côté à Reg. des Testaments, et de l'autre à Mme. veuve de Jean Jackson et Levee, ville de Lafayette, mardi le 1er. mai prochain, à une heure de relevée.

Conditions: Argent comptant.

MANUEL J. GARCIA, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson—Hannes M. Hart contre John W. Berges—Cour de District.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levee, ville de Lafayette, mardi le 1er. mai prochain, à une heure de relevée:

Les droits, titres, créances et réclamations du défendeur à la propriété hypothéquée suivante, savoir:

Un certain terrain en terre, situé dans le lieu dit La Nouvelle Jersey, paroisse de Jefferson, désigné sous le No. 165, ayant trente pieds de front, sur une profondeur de quarante arpents, Nord et Sud, tenant d'un côté à Reg. des Testaments, et de l'autre à Mme. veuve de Jean Jackson et Levee, ville de Lafayette, mardi le 1er. mai prochain, à une heure de relevée.

Conditions: Argent comptant.

MANUEL J. GARCIA, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE — Paroisse de Jefferson — Succession de Barney Clemens, décédé. — Attendu que, les acquéreurs de la propriété ci-après décrite ne pas remplir les conditions de la vente qui en a été faite par le juge soussigné, le vingt trois novembre 1836, conformément à un décret de l'honorable Cour des Preuves de la Paroisse de Jefferson, sous la date du treize septembre 1836, ainsi que le tout appert en se référant aux procédures concernant ladite succession, dans ladite Cour des Preuves.

J'exposerai en vente publique, lundi le trente avril prochain, à midi, à la Bourse, entre les rues Chartres et Royale, à la Nouvelle-Orléans,

UN LOT DE TERRE,

Situé dans le faubourg Lafourche, dans la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, désigné sur le plan de l'illustrateur Pierre Pelletier, sous le No. trois, ayant trente pieds de front à la rue St. Jean Baptiste, sur cent vingt pieds de profondeur et bornant à la rue St. James, ensemble les constructions y étant, savoir:

Conditions—Un quart comptant, et la balance à deux et quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Frais de vente aux frais de l'acquéreur.

Fait à la Cour de Jefferson, le 21 mars 1838.

27 mar—3 — F. DUGUE, juge.

SUCCESSION de feu Edouard Hydel, épouse dudit Edouard Hydel, décédée.—En vertu d'une commission de l'honorable Cour des Preuves, dûment pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 12 avril courant, il sera exposé en vente publique par le juge encanteur de cette paroisse, Mardi 22 mai prochain, à 10 heures du matin, sur l'habitation du sieur Hubert Zeringue, en cette paroisse, les biens dépendant des successions et dessous, savoir:

Un fort anglais à deux coups à percussion, quelques objets de ménage, ustensiles de cuisine et autres meubles.

ESCLAVES.

LATY, négresse américaine, agée de 30 ans, cuisinière, blanchisseuse, negresse de champ, bon sujet.

ANTOINETTE, negresse créole, âgée de 22 ans, blanchisseuse, repasseuse, domestique, avec son enfant Victorine, âgé d'un an.

MODESTE, negresse créole de 12 ans, domestique.

Conditions—les prix des esclaves payables au comptant, les esclaves payables à un mois de date, à compter du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale sur les dites esclaves jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Charles le 19 avril 1838.

23 avril—lps — J. L. LABRANCHE, juge.

Eulémie Troxler et autres contre la veuve et Heritiers Moulins, sans titre ad.

ETAT DE LA LOUISIANE — Paroisse St. Jean Baptiste—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District, dans et pour le premier District judiciaire de cet Etat, j'exposerai en vente publique, à 25 de mars du mai prochain, à 10 heures du matin, à mon bureau, les esclaves ci-après, savoir:

Nolanie, negresse amer caine, âgée d'environ 35 ans, et ses enfans, Marie, âgée d'environ 10 ans, Joseph d'environ 8 ans, Alexandre d'environ 7 ans, Henry d'environ 5 ans, David d'environ un an et demi, et de quelques mois, saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Argent comptant, les droits, titres et créances et tout mari 1839, sur les biens, et esclaves hypothèque sur les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Jean Baptiste, le 21 avril 1838.

23 avr—1js — A. LUMINAIS, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse St. Jean Baptiste—Cour de District.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de District, dans et pour le premier District judiciaire de cet Etat, j'exposerai en vente publique, à 25 de mars du mai prochain, à 10 heures du matin, à mon bureau, les esclaves ci-après, savoir:

Nolanie, negresse amer caine, âgée d'environ 35 ans, et ses enfans, Marie, âgée d'environ 10 ans, Joseph d'environ 8 ans, Alexandre d'environ 7 ans, Henry d'environ 5 ans, David d'environ un an et demi, et de quelques mois, saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Argent comptant, les droits, titres et créances et tout mari 1839, sur les biens, et esclaves hypothèque sur les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Jean Baptiste, le 21 avril 1838.

23 avr—1js — A. LUMINAIS, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse St. Jean Baptiste—Cour de District.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de District, dans et pour le premier District judiciaire de cet Etat, j'exposerai en vente publique, à 25 de mars du mai prochain, à 10 heures du matin, à mon bureau, les esclaves ci-après, savoir:

Nolanie, negresse amer caine, âgée d'environ 35 ans, et ses enfans, Marie, âgée d'environ 10 ans, Joseph d'environ 8 ans, Alexandre d'environ 7 ans, Henry d'environ 5 ans, David d'environ un an et demi, et de quelques mois, saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Argent comptant, les droits, titres et créances et tout mari 1839, sur les biens, et esclaves hypothèque sur les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Jean Baptiste, le 21 avril 1838.

23 avr—1js — A. LUMINAIS, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE — Paroisse de Jefferson — Succession de Barney Clemens, décédé. — Attendu que, les acquéreurs de la propriété ci-après décrite ne pas remplir les conditions de la vente qui en a été faite par le juge soussigné, le vingt trois novembre 1836, conformément à un décret de l'honorable Cour des Preuves de la Paroisse de Jefferson, sous la date du treize septembre 1836, ainsi que le tout appert en se référant aux procédures concernant ladite succession, dans ladite Cour des Preuves.

J'exposerai en vente publique, lundi le trente avril prochain, à midi, à la Bourse, entre les rues Chartres et Royale, à la Nouvelle-Orléans,

UN LOT DE TERRE,

Situé dans le faubourg Lafourche, dans la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, désigné sur le plan de l'illustrateur Pierre Pelletier, sous le No. trois, ayant trente pieds de front à la rue St. Jean Baptiste, sur cent vingt pieds de profondeur et bornant à la rue St. James, ensemble les constructions y étant, savoir:

Conditions—Un quart comptant, et la balance à deux et quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Frais de vente aux frais de l'acquéreur.

Fait à la Cour de Jefferson, le 21 mars 1838.

27 mar—3 — F. DUGUE, juge.

SUCCESSION de feu Edouard Hydel, épouse dudit Edouard Hydel, décédée.—En vertu d'une commission de l'honorable Cour des Preuves, dûment pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 12 avril courant, il sera exposé en vente publique par le juge encanteur de cette paroisse, Mardi 22 mai prochain, à 10 heures du matin, sur l'habitation du sieur Hubert Zeringue, en cette paroisse, les biens dépendant des successions et dessous, savoir:

Un fort anglais à deux coups à percussion, quelques objets de ménage, ustensiles de cuisine et autres meubles.

ESCLAVES.

LATY, négresse américaine, agée de 30 ans, cuisinière, blanchisseuse, negresse de champ, bon sujet.

ANTOINETTE, negresse créole, âgée de 22 ans, blanchisseuse, repasseuse, domestique, avec son enfant Victorine, âgé d'un an.

MODESTE, negresse créole de 12 ans, domestique.

Conditions—les prix des esclaves payables au comptant, les esclaves payables à un mois de date, à compter du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale sur les dites esclaves jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Charles le 19 avril 1838.

23 avr—1js — J. L. LABRANCHE, juge.

Eulémie Troxler et autres contre la veuve et Heritiers Moulins, sans titre ad.

ETAT DE LA LOUISIANE — Paroisse St. Jean Baptiste—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District, dans et pour le premier District judiciaire de cet Etat, j'exposerai en vente publique, à 25 de mars du mai prochain, à 10 heures du matin, à mon bureau, les esclaves ci-après, savoir:

Nolanie, negresse amer caine, âgée d'environ 35 ans, et ses enfans, Marie, âgée d'environ 10 ans, Joseph d'environ 8 ans, Alexandre d'environ 7 ans, Henry d'environ 5 ans, David d'environ un an et demi, et de quelques mois, saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Argent comptant, les droits, titres et créances et tout mari 1839, sur les biens, et esclaves hypothèque sur les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Jean Baptiste, le 21 avril 1838.

23 avr—1js — A. LUMINAIS, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE — Cour du Parlement de Jefferson — Succession de Barney Clemens, décédé.—Présent l'honorable Ch. Maurian, juge.—No. 10721.—H. J. Train contre ses créanciers pour obtenir un jugement.—Sur lecture et convoquement du rapport dans cette affaire, il est ordonné, par la cour que les créanciers de l'insolvable se réunissent en l'étude de C. V. Foulon, notaire public, Samedi 5me jour du mois de mai pour délibérer sur la demande du débiteur pour un atermoiement, de un, deux, et trois ans et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la Cour.

Bureau du greffier le 21 avril 1838.

25 avril—4js — ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Parlement de Jefferson—Frederick Wilkinson contre Sylvère Lucier—No. 15,923—La succession des propriétés du défunt ne suffisant pas à payer les dettes, il est ordonné que l'assemblée des créanciers aura lieu en l'étude de B. B. Marks, notaire public, samedi le premier du mois de mai, à 10 heures du matin, à l'effet de discuter sur les offres faites par le débiteur, pour un terme de trois ans, et en même temps toutes poursuites contre le débiteur sont et demeurent suspendues.

Par ordre du Brigadier général, J. B. Planché, commissaire à la Legion.

19 avril — D. AUGUSTIN, greffier de Cour.

CAZADORES DE ORLEANS — Mission.

Les cazadores se réunira ce Mardi, à la place de Marigny, à 5 heures du matin, pour de la manœuvre. Les officiers sont priés de se trouver à la salle de l'honorable Hippolyte Faure, calle 7 au Fulipe, entre calles Conde et Leve.

Par ordre de l'capitain.

27 avril — Fco. A. GARCIA, Sargto. Primero.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Le bata Ron fendra à armes, Dimanche matin, 29 du courant, et se rendra à 6 heures du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous.

Equipement complet, habit blanc et pantalon blanc.

Par ordre du capitaine.

29 avril — C. A. LARZAN, Sec. Mor.

GRENADIERS D'ORLEANS, ATTENTION!!!

La compagnie prendra les armes, Dimanche matin, 29 du courant, et se rendra à 6 heures du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous.

Equipement complet, habit blanc et pantalon blanc.

Par ordre du capitaine.

29 avril — R. A. LEFEBVRE, Sargto. Mor.

ESCLAVES SUIVANS:

| | | |
|---|---|---|
| HENRY BROWN, | âgé d'environ | 25 ans, |
| MARCELLE, | " | 19 |
| HENRY FIELD | " | 28 |
| MYRILLA M | " | 27 |
| ALICK | " | 32 |
| JOE | " | 23 |
| TOBY | " | 37 |
| JULIUS | " | 26 |
| WASHINGTON | " | 24 |
| CHARLES | " | 19 |
| SAM | " | 43 |

Les conditions ci-dessus tiennent, sans exception, le paiement en espèces à coton de l'Etat.

Les droits, titres, créances et réclamations contre les vices et maladies, et tout mari 1839, sur les biens, et esclaves hypothèque spéciale sur les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Jean Baptiste, le 21 avril 1838.

23 avr—1js — A. LUMINAIS, shérif.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à l'ordonnance de Conseil de la Ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 avril courant, il est ordonné par la